

MODALITES D'INSCRIPTION
AU C.A.P. ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
EN 1 AN
POUR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR PRIVE
ANNEE 2024/2025

Vous avez choisi de former un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans, Hygie Formations Pharmacie d'Aquitaine vous propose le C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance en 1 an.

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez ci-dessous les modalités pratiques à suivre ainsi qu'en annexe – partie 1 les avantages fiscaux et financiers.

1. S'assurer que le candidat recruté présente les conditions d'accès nécessaires à la formation du C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance en 1 an.
Rappel : - Etre titulaire d'un diplôme (CAP, BEP ou Baccaauréat, ...)
2. Déterminer le type de contrat en alternance à établir.
 - ✓ Contrat d'Apprentissage pour les personnes âgées entre 16 et 29 ans révolus (Art. L6222-1)
 - ✓ Contrat de Professionnalisation : pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, des bénéficiaires d'allocations spécifiques (RSA, ASS,...).
 - ✓ Plan de Développement des Compétences : pour les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail, soit déjà en activité ou nouvellement embauchés.

➔ Pour tout renseignement, prendre contact avec nos services au 05.56.91.68.72.

3. Dans le cadre d'un contrat en alternance :

Saisir le contrat sur la plateforme de votre **OPCO**,

Ou télécharger le type de contrat choisi :

Contrat d'apprentissage avec la notice en ligne : **Cerfa n° 10103*10**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1319>

Contrat professionnalisation avec la notice en ligne : **Cerfa n° 12434*04**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10338>

4. Compléter en ligne les différentes rubriques du Cerfa

Pour compléter la partie Contrat, se reporter aux grilles de rémunération en annexe.

Pour compléter la partie FORMATION :

- ✓ CFA d'entreprise : NON
- ✓ Dénomination du CFA responsable : Hygie Formations Pharmacie d'Aquitaine
- ✓ N° UAI du CFA : 0331712G
- ✓ N° SIRET du CFA : 35311048900047
- ✓ Adresse du CFA : 3 rue Louis Beydts – 33310 - LORMONT
- ✓ Diplôme ou titre visé : **33**
- ✓ Intitulé précis : **C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance**
- ✓ Code diplôme : **50033205**
- ✓ Code RNCP : **38565**
- ✓ Date de début du cycle de formation : **16/09/24**
- ✓ Date prévue de la fin des épreuves ou examens : **30/06/25**
- ✓ Durée de la formation : **420 heures**

5. Faire signer le contrat par le futur apprenant et apposer votre signature.
6. Adresser le Cerfa signé et la copie du diplôme du futur apprenant à : hygieformations@hygieformations.fr
7. A la réception de ces documents, l'inscription à Hygie Formations est enregistrée.
Une confirmation d'inscription vous est adressée par courrier accompagnée du calendrier de formation, des documents pédagogiques, du Cerfa visé et de la convention de formation à signer.
8. Renvoyer la convention de formation signée par vos soins à : hygieformations@hygieformations.fr
9. Transmettre à votre OPCO le dossier complet au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début d'exécution du contrat.

Pour toutes informations complémentaires

N'hésitez pas à prendre contact avec nos services

Au 05.56.91.68.72



Version du 16.01.2024

Hygie Formations Pharmacie d'Aquitaine – 3 Rue Louis Beydts – 33310 LORMONT

Tél. 05.56.91.68.72. – Fax. 05.56.91.07.98.

Mail : hygieformations@hygieformations.fr – Site : www.hygieformations.fr

ANNEXE

1. INFORMATION SUR LES AVANTAGES FISCAUX ET FINANCIERS DES CONTRATS D'ALTERNANCE

✓ **Pour tout contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation**

REDUCTION GENERALE DES COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

De la part de l'URSSAF, pour les rémunérations n'excédant pas 1,6 SMIC, variable selon le niveau de rémunération du salarié et l'effectif de l'entreprise : moins de 20 salariés/20 salariés ou plus.

AIDE A L'EMBAUCHE POUR LES CONTRATS CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2023 ET LE 31 DÉCEMBRE 2024 AU TITRE DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Décret n°2023-1354 du 29 décembre 2023.

Pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés sans condition et pour celles de 250 salariés et plus selon conditions =

- ✓ 6 000 € pour un apprenti, quel que soit son âge
- ✓ 6 000 € pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

AIDE A L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Versée par l'AGEFIPH, pour tout contrat d'alternance et prévoyant une durée minimale de travail hebdomadaire d'au moins 24 h :

- . Jusqu'à 4 000 € pour un contrat d'apprentissage
- . Jusqu'à 5 000 € pour un contrat de professionnalisation

L'aide doit être sollicitée auprès de l'AGEFIPH dans les 6 premiers mois du contrat.

✓ **Pour tout contrat de professionnalisation**

AIDES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par POLE EMPLOI, pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans ou plus (jusqu'à 2 000 €).
- Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, versée par POLE EMPLOI (jusqu'à 2 000 €, cumulable avec l'AFE).

2. GRILLE DE REMUNERATION DU CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EN 1 AN

- Contrat d'apprentissage

Salaires applicables au 1^{er} janvier 2024 (base 35 heures – SMIC : 1 766,92 euros)

AGE	% du SMIC	Montant
- de 18 ans	27 %	477,07 €
18 à 20 ans	43 %	759,77 €
21 à 25 ans	Salaire le + élevé entre 53% du Smic (936,47 €) et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	
26 ans et Plus	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>)

- Contrat de professionnalisation

Salaires applicables au 1^{er} janvier 2024 (base 35 heures – SMIC : 1 766,92 euros)

AGE	NIVEAU DE FORMATION	
	Diplôme inférieur au Bac ou de niveau IV	Diplôme supérieur ou égal au Bac
- de 21 ans	55 % du SMIC Soit 971,81 €	65 % du SMIC Soit 1 148,50 €
21 à 25 ans	70 % du SMIC Soit 1 236,84 €	80 % du SMIC Soit 1 413,53 €
26 ans et Plus	La rémunération (brute) ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 766,92 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise.	

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>)

3. CONDITIONS POUR ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE

« Art. R. 6223-22.-A défaut de convention ou accord collectif de branche fixant les conditions de compétence professionnelle exigées d'un maître d'apprentissage, sont réputées remplir la condition de compétence professionnelle exigée d'un maître d'apprentissage en application de l'article L. 6223-8-1 :

« 1° Les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;

« 2° Les personnes justifiant de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

« Les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale, y compris sous contrat d'apprentissage, ou d'une formation continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise. »

**N'HESITEZ PAS A PRENDRE CONTACT AVEC NOS SERVICES
POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE
AU 05.56.91.68.72**



Version du 16.01.2024

Hygie Formations Pharmacie d'Aquitaine – 3 Rue Louis Beydts – 33310 LORMONT
Tél. 05.56.91.68.72. – Fax. 05.56.91.07.98.
Mail : hygieformations@hygieformations.fr – Site : www.hygieformations.fr